



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-huit novembre deux mil vingt-et-un, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Michaël Janot, M. Alexandre Richefort à partir de la délibération n° 2021-11-24/10 incluse, M. Amroze Adjuward, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

Ont donné procuration :

Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi jusqu'à la délibération n° 2021-11-24/09 incluse, Mme Christine Decool à M. Michaël Janot.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2021-11-24/04

Objet : débat d'orientation budgétaire avant le vote du Budget primitif de 2022.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2021-11-24/04

Objet : débat d'orientation budgétaire avant le vote du Budget primitif de 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

CONSIDÉRANT que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a obligatoirement lieu, au Conseil municipal, sur les orientations générales du budget de la Commune, dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

CONSIDÉRANT que les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séance le 15 novembre 2021, ont pris acte que le débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Commune pour l'année 2022, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés a eu lieu sur la base du rapport annexé à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DIT que le débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Commune pour l'année 2022, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés a eu lieu sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 24 novembre 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20211124-DEL_21_11_24_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Affiché du 26/11/2021 au 17/12/2021.